



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 41631

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème de la surpopulation carcerale. Au 1er juillet 1996, 58 616 personnes étaient en prison en France alors même que l'administration pénitentiaire ne disposait que de 49 552 places. Il le remercie donc de bien vouloir lui faire connaître la nature des solutions envisageables par ses services afin que cette situation s'améliore.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'augmentation de la population pénale, constatée au plan national, est en effet préoccupante puisque le taux global d'occupation des établissements pénitentiaires atteignait, au 1er juillet 1996, 119 %. Cette situation s'inscrit dans le cadre d'une croissance générale du nombre de détenus, passe de 53 905 au 1er janvier 1995 à 55 043 au 1er janvier 1996, 58 616 au 1er juillet de la même année. Afin de réduire les conséquences de la surpopulation carcerale, un programme de construction d'établissements a été arrêté dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice. Par ailleurs, le développement des mesures alternatives à l'incarcération ainsi que la création de 1 200 places de semi-liberté prévues dans le cadre de ce plan devraient permettre de limiter les effets de cette croissance.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41631

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4063

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5673